

**Protocole sanitaire à appliquer par les
coureurs lors des entraînements pour lutter
contre la propagation du virus COVID 19**

- Lors du rassemblement en début d'entraînement, signaler sa présence à la personne en charge de lister les participants à l'entraînement
- Port du masque lors des rassemblements en début et en fin d'entraînement
- Chaque coureur conservera sur lui un masque pendant toute la durée de l'entraînement
- Respecter un nombre maximal de 10 coureurs par groupe d'entraînement en échelonnant les départs
- Le non-respect du protocole pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive du club
- En cas de déclaration de la maladie après un entraînement, prévenir le référent COVID-19 du Club (Charly au 06 80 70 99 50) et adresser un mail à l'adresse suivante : daniel.secretaire.sdv@laposte.net

Nous vous remercions de votre mobilisation et de votre vigilance quant à l'application de ces règles, dans l'intérêt du club et de la santé de tous.

Pour toutes questions vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante :

daniel.secretaire.sdv@laposte.net.

Je soussigné(e),, licencié(e) dans le club des Semelles de Vent de Bohars pour la saison 2020/2021, m'engage à respecter le protocole sanitaire spécial Covid-19, lors de ma présence aux entraînements avec le club.



A (ville), le (date d'adhésion)

Nom, prénom et signature